

COMMUNIQUE DE PRESSE

2 jours de Repos Consécutifs... dont le dimanche

FO COMMERCE rappelle sa revendication, qui n'est que le retour du décret de 36, texte particulier sur le commerce non alimentaire sur le temps de travail.

Oui, en 36, les salariés du commerce avaient obtenu les 2 jours de repos consécutifs dont le dimanche (samedi-dimanche ou dimanche-lundi). FO COMMERCE est non seulement contre la loi MACRON, mais aussi contre toute remise en cause du repos le lundi dans certaines localités en particulier dans le département du Rhône, pour l'activité des fleuristes.

FO COMMERCE demande le maintien des arrêtés préfectoraux du Rhône de 1963, 1964, 1990.

Il aura fallu près de 40 ans pour obtenir la loi sur le repos dominical le 13 juillet 1906.

Il aura fallu 26 ans pour obtenir les deux jours de repos consécutifs.

Il aura fallu deux 49-3 pour forcer le passage de la loi MACRON qui généralise le travail du dimanche.

Il aura fallu un projet de loi EL KHOMRI qui dérègle encore plus le travail pour faire descendre plus d'un million de travailleurs dans les rues de Paris.

Les salariés ne veulent pas de la dérèglementation commandée par le MEDEF, entérinée par le Gouvernement...

« On ne vit pas pour travailler, on travaille pour vivre ! ».

Paris, le 16 juin 2016

P.J. : Tract : « On ne vit pas pour travailler, on travaille pour vivre ! ».

Contact :

- Christophe LE COMTE - Secrétaire de la section fédérale du Commerce : 01 48 01 91 32 – 06 68 66 25 24

